Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901326-20251217-202505035035-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2025	**05**	**035**	**035**

MAIRIE DE LOCQUENOLE **29670** Téléphone 02 98 72 21 15 E-mail : mairie@locquenole.fr Département du Finistère Arrondissement de Morlaix	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Le dix sept décembre deux mille vingt cinq, à dix huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le douze décembre deux mille vingt cinq, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Francis Lebrault, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)
Nbre de Conseillers en ex : 14 Nbre de Présents : 11 Nbre de votants : 14	Etaient présents : MM Francis LEBRAULT, Pascal LECOMTE, Chantal MORVAN, Guy AIRAUD , Loïc BOZEC, , Gaëlle LE PAGE, Julien GODEC, Juliette BOHIC, Sylvie Coupel, Philippe URIEN, Isabelle FERNEY Absents excusés : Olivier PICHON qui donne procuration à Francis LEBRAULT Véronique GUYOT qui donne procuration à Guy AIRAUD, Gwenaëlle LANDEAU qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE A été élu secrétaire de séance : Guy AIRAUD

➢ FINANCES : AUTORISATION DE MANDATER ¼ DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Maire, sur autorisation de l'organe délibérant, peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026

Vu l'instruction M14,

Considérant les inscriptions budgétaires de l'exercice 2025, et les décisions modificatives en cours d'année

Chapitre 020 (Immobilisations incorporelles): 15 000 €

Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées): 56500 €

Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées): 3391 €

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles): 495465€

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-01-005-005,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901326-20251217-202505035035-DE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, Francis Lebrault, le conseil municipal autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2025 et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026

Chapitre 020 (Immobilisations incorporelles): 3750 €

Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées):14125 €

Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées): 847.75 €

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles): 123866.25€

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Francis LEBRAULT

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,

Guy AIRAUD